

[Text]

nal people and the northern governments are now forced to witness the radical alteration of their historical bilateral relationships with the federal government.

We are asking you to uphold the same opportunities for Yukon's constitutional development as the provinces have enjoyed for 100 years. Ever since the creation of the territory in 1898, the Yukon has been recognized as a distinct region within Canada and an important part of Canada's national identity. The Yukon existed as a territory before the provinces of Alberta and Saskatchewan were established, and we have a long history of representative government, dating back to the first decade of this century, when the first legislators were elected in Dawson City. The constitutional development of the territory reflects a slow political maturation, the logical culmination of which ought to be eventual provincehood.

In 1987 our Legislative Assembly is essentially the same as that of the provinces, with a Cabinet system and a commissioner who fulfils the role of Lieutenant Governor. Few differences remain between the powers of the territorial government and those of the provincial governments. As Yukoners have demonstrated an increased ability to run their own affairs, the Government of Canada has devolved provincial responsibilities to the territorial government.

This brings me to our second objection to the Meech Lake accord. In light of our constitutional development and participation on more than one occasion in conferences of First Ministers, it is a slap in the face to be suddenly and inexplicably excluded from a process that affects the basic rights of those living north of 60. The First Ministers failed to consult northern Canadians about matters fundamentally affecting their lives.

To have had no vote was bad enough; to have been granted no voice was outrageous.

Amending a constitution is a great step for any country. It raises questions of truly national importance that can only be decided by a truly national process. As Canadians, Yukoners want a say in such a process, especially about something directly touching their lives, both today and in the future.

Our third major concern with the accord is a direct consequence of our absence from the table. Unlike the provinces, the Yukon now does not have the right to nominate senators or submit a list of candidates for Supreme Court appointments.

How did we so suddenly become less than equal? What greater good is served by Yukoners becoming second-class citizens in their own country? We remind you that Canadians living in the Yukon and the Northwest Territories seek the same rights and privileges as other Canadians. No more. No less.

For these three reasons—our loss of the possibility of provincehood, our loss of rights, and our exclusion from the pro-

[Traduction]

tures que dans les territoires. Sans un rôle à jouer, tant le peuple autochtone que les administrations du Nord sont maintenant forcés d'assister à une modification radicale de leurs relations bilatérales historiques avec le gouvernement fédéral.

Nous vous demandons d'offrir à l'évolution constitutionnelle du Yukon les mêmes possibilités dont ont bénéficié les provinces pendant 100 ans. Depuis la création du Territoire en 1898, le Yukon a été reconnu comme une région distincte du Canada et comme une importante partie de l'identité nationale du Canada. Le Yukon existait comme territoire avant que les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan ne soient établies et nous avons de nombreux antécédents comme administration représentative qui remontent à la première décennie de notre siècle lorsque les premiers législateurs ont été élus à Dawson City. L'évolution constitutionnelle du territoire reflète une lente maturation politique, l'aboutissement logique de ce qui devrait être, éventuellement, une communauté des provinces.

En 1987, notre Assemblée législative est essentiellement la même que celle des provinces, avec un régime de Cabinet et un commissaire qui joue le rôle de Lieutenant-gouverneur. Il reste peu de différences entre les pouvoirs de l'administration territoriale et ceux des gouvernements provinciaux. À mesure que les Yukonnais ont manifesté une capacité accrue de s'occuper de leurs propres affaires, le gouvernement du Canada a délégué des responsabilités provinciales à l'administration territoriale.

Cela m'amène à notre deuxième opposition à l'accord du Lac Meech. À la lumière de notre évolution constitutionnelle et de notre participation à plus d'une occasion à des conférences des premiers ministres, c'est un affront qui nous est fait, de nous exclure soudainement et sans explication d'un processus qui touche les droits fondamentaux de ceux qui vivent au nord du 60^e parallèle. Les premiers ministres n'ont pas consulté les Canadiens du Nord sur des questions capitales pour leur vie.

Le fait de ne pas avoir de vote était déjà suffisamment terrible; celui de ne pas avoir eu de voix est scandaleux.

Pour n'importe quel pays, amender une constitution représente une étape majeure. Ce processus soulève des questions d'un grand intérêt national qui ne peuvent faire l'objet d'une décision que par un processus vraiment national. En tant que Canadiens, les Yukonnais veulent avoir leur mot à dire dans un tel processus, particulièrement lorsque leur vie est touchée directement, tant dans le présent que dans l'avenir.

Notre troisième préoccupation importante pour ce qui est de l'accord est une conséquence directe de notre absence de la table. Contrairement aux provinces, le Yukon n'a pas maintenant le droit de nommer des sénateurs ou de présenter une liste de candidats à la Cour suprême.

Comment sommes-nous si soudainement devenus moins qu'égaux? Quels avantages peut-on tirer du fait que les Yukonnais deviennent des citoyens de second ordre dans leur propre pays? Nous vous rappelons que les Canadiens qui vivent au Yukon et dans les Territoires du Nord-ouest exigent les mêmes droits et privilèges que les autres Canadiens. Ni plus, ni moins.

Pour ces trois raisons, notre manque de possibilité d'accéder à la communauté des provinces, la perte de nos droits et notre